

NOTE

Expéditeur : Base de Val-d'Or

Objet : Permis de brûlage industriel : suspension de délivrance et annulation

Date : 22 mai 2016

Heure : 15 h

Val-d'Or, le 22 mai 2016. En raison du danger d'incendie en forêt qui est à la hausse dans nos régions, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet la restriction suivante : **suspension de délivrance et annulation des permis de brûlage industriel.** Cette mesure entre en vigueur à compter du **23 mai 2016 à 8 h** et sera maintenue jusqu'à ce que les conditions changent.

MRC VISÉES PAR LA MESURE

D S 10 - Nord-du-Québec

- 991 Jamésie – exclusivement pour le secteur à l'ouest du lac Opemisca. Pour le secteur à l'est, contactez la base de Roberval au 1 800 563-6400
- 993 Eeyou Istchee (Waswanipi)

08 - Abitibi-Témiscamingue

- 85 Témiscamingue
- 86 Rouyn-Noranda
- 87 Abitibi-Ouest
- 88 Abitibi
- 89 La Vallée-de-l'Or

D : Délivrance des permis de brûlage

S : Suspension de délivrance et annulation des permis de brûlage

REMARQUE :

Officier du CRL : Michel Chabot

Date : 22 mai 2016

Information : Melanie Morin
Agente à la prévention et à l'information
829 449-4271